

# AIPR – FORMATION ET EXAMEN

## AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Formation « École des Métiers »

### Objectifs

---

- Identifier les différents réseaux.
- Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel les concernant.
- Identifier les risques et adapter leurs méthodes de travail à chaque situation, afin de diminuer l'endommagement des réseaux à travers l'établissement, la compréhension et le respect des données émises à partir des Demandes de Travaux (DT), des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et des Avis de Travaux Urgents (ATU).

### Programme de la formation

---

- Accueil et recueil des besoins des stagiaires
- Présentation du guide technique
- Etude de la réforme
- Exploration de l'organisation d'un chantier
- Analyse des questions mises à disposition par le Ministère de la transition écologique (MTE)
- Passage de l'examen AIPR sous forme de QCM sur le site du MTE
- Evaluation des stagiaires, debriefing et auto-évaluation des formateurs

### Prérequis

---

Aucun

### Modalités pédagogiques

---

#### En présentiel.

**Supports pédagogiques** : Présentation power point, connexion internet au site du Ministère de la transition écologique.

**Intervenants** : Formateur interne certifié

### Méthode d'évaluation des stagiaires

---

Test QCM sur la plateforme du Ministère de la transition écologique.

Remise d'une attestation de réussite permettant la délivrance de l'AIPR par l'employeur.

Evaluation à chaud sur le contenu de la formation par le stagiaire

### Public concerné

---

Ouvriers, chefs d'équipe, chefs de chantier, agents administratifs, conducteurs de travaux, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage...

### Organisation

---

**Durée** : 1 jour, soit 7 heures

**Lieu** : Ecole des Métiers - Société des Eaux de Marseille ou dans les locaux du client

**Nombre de participants** : Groupe de 1 à 8 personnes.